



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### commémorations

Question écrite n° 75818

#### Texte de la question

M. Christophe Premat attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire sur les génocides oubliés remis à l'ordre du jour grâce à la découverte d'archives précieuses. C'est le cas du génocide des Hereros et Namas de Namibie massacrés il y a 110 ans par les colons allemands. Grâce aux travaux de Mme Fontenaille-N'Diaye qui s'appuie sur des archives de la bibliothèque de Pretoria et sur le témoignage saisissant de Thomas O'Reilly (Blue Book), elle a su non seulement rassembler ces témoignages mais également montrer comment ce génocide allait préfigurer les grands génocides du 20<sup>e</sup> siècle. L'année 1915 sera marquée par les commémorations du génocide des Arméniens, des Assyriens et des Grecs Pontiens. Il aimerait savoir si, dans les commémorations de cette année, une perspective pouvait être ouverte sur la comparaison des pratiques génocidaires. Il est en effet indispensable d'utiliser une approche dynamique des mémoires génocidaires afin de transmettre aux jeunes générations le goût de la liberté publique et du respect des autres.

#### Texte de la réponse

La comparaison des pratiques génocidaires est un sujet qui a été évoqué dans le cadre des actions référencées et labellisées par la mission du centenaire de la Première Guerre mondiale. Au nombre de ces actions figure notamment un colloque international intitulé « Le génocide des Arméniens de l'Empire ottoman dans la Grande Guerre. 1915-2015 : cent ans de recherche ». Ce colloque, placé sous le haut patronage du Président de la République, a été organisé à Paris, du 25 au 28 mars 2015 par le conseil scientifique international pour l'étude du génocide des Arméniens, présidé par M. Yves Ternon, historien et également membre du conseil scientifique du Mémorial de la Shoah. Plusieurs interventions ont permis d'évoquer la question du comparatisme, en regard, notamment, de la Shoah et du génocide des Tutsis. De même, certains musées, mémoriaux et associations, dont les actions ont été homologuées au titre du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Résistance intérieure, de la Libération du territoire national et de la victoire contre le nazisme par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense, ont intégré dans leur programmation thématique les génocides au-delà des deux conflits mondiaux. C'est le cas, par exemple, du Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et la déportation juive (CERCIL) qui a organisé des manifestations portant sur les génocides arménien et tutsi ou du Mémorial de la Shoah qui, le 4 février 2015, a proposé une journée d'études intitulée « Arménie, Shoah, Rwanda, les mécanismes de la haine ». En outre, il peut être précisé que ce Mémorial organise, tous les ans, des séminaires pour les enseignants sur une étude comparée des génocides. Il est utile d'ajouter que dans son discours au Mémorial de la Shoah, le 27 janvier 2015, prononcé à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de la libération du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau, le Président de la République a déclaré notamment que : « le Mémorial (de la Shoah) est dédié à la transmission, c'est-à-dire que c'est un lieu où il est expliqué - autant qu'il est possible, analysé - autant que nécessaire, le mal, et le poursuivre même, ce mal, dans ses moindres replis. Le Mémorial, c'est un lieu de vigilance, de clairvoyance, où on apprend que la mémoire est un engagement, un engagement contre toutes les haines, car le Mémorial commémore la Shoah, mais aussi tous les génocides, le 20<sup>e</sup> anniversaire du génocide des Tutsis au Rwanda, et cette année il

célébrera l'anniversaire du génocide des Arméniens ». Par ailleurs, le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche invite les enseignants, chaque 27 janvier, journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité, à engager une réflexion sur l'extermination des Juifs et des Tziganes par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale, ainsi que sur d'autres génocides, tels que les génocides arménien, cambodgien ou tutsi. Enfin, le secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire tient à préciser que le génocide des Arméniens, perpétré à partir d'avril 1915, s'est déroulé dans le contexte international de la Première Guerre mondiale. Outre les nombreuses actions culturelles et scientifiques rappelant ce meurtre de masse qui préfigura ceux qui se produisirent par la suite au cours du 20<sup>e</sup> siècle, des cérémonies ont été organisées tant en France qu'à l'étranger pour rendre hommage aux victimes. C'est ainsi que le Président de la République a assisté à une cérémonie internationale à Erevan (Arménie), le 24 avril 2015, à l'occasion du centenaire de ce génocide. Lors de cette journée, le chef de l'Etat était accompagné du secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Christophe Premat](#)

**Circonscription :** Français établis hors de France (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 75818

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Anciens combattants et mémoire

**Ministère attributaire :** Anciens combattants et mémoire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 mars 2015](#), page 1861

**Réponse publiée au JO le :** [9 juin 2015](#), page 4300